

FNATH

ASSOCIATION DES ACCIDENTES DE LA VIE



FNATH, association des accidentés de la vie



@FNATH

SIÈGE NATIONAL

47 rue des Alliés
42030 Saint-Etienne
Cedex 2

<https://www.fnath.org>

LIVRET D'ACCUEIL

la FNATH - association des
accidentés de la vie,
on y vient pour soi, on y reste
pour les autres

LA FNATH, *qui sommes nous ?*

NOTRE ASSOCIATION EST UNE ORGANISATION PRIVÉE, NEUTRE ET INDÉPENDANTE.
FONDÉE EN 1921 PAR LES MUTILÉS DU TRAVAIL POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES VICTIMES D'ACCIDENTS AU TRAVAIL ET LEURS FAMILLES.

L'accident, la maladie, sont des épreuves de souffrance par la complexité à la fois humaine, sociale, juridique et matérielle qu'il est difficile d'affronter seul.



Nadine HERRERO
Présidente nationale

Avec nos 15 000 bénévoles et notre maillage territorial de techniciens du droit, nous sommes engagés auprès de celles et ceux qui ont besoin de notre soutien et de notre expertise pour défendre leurs droits, améliorer leur vie et leur permettre de rebondir dans une société que nous voulons plus juste et plus sûre.

Notre engagement au plan national fait de la FNATH une force de proposition auprès des pouvoirs publics pour l'amélioration des droits collectifs de tous les citoyens.

Bienvenue à la FNATH !

LA FNATH, une histoire

DEPUIS 1921, LA FNATH ACCOMPAGNE, SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE, LES PERSONNES ACCIDENTÉES DE LA VIE.

Devenue rapidement force de proposition auprès des pouvoirs publics, la FNATH est une association indépendante qui s'engage depuis 100 ans sur tous les « fronts » pour les personnes malades, accidentées ou handicapées.

La FNATH est reconnue d'utilité publique depuis le décret du 2 août 2005.

Elle s'investit dans le combat pour l'indemnisation intégrale des victimes du travail et l'amélioration des droits de tous les accidentés de la vie, mais aussi pour les autres drames et accidents sanitaires survenus en France, les attentats qui ont endeuillé notre pays et tous les sujets d'actualité.



Baptiste MARCET, Fondateur de la FNATH

LA FNATH, acteur incontournable du mouvement social

LA FNATH, ASSOCIATION LOI 1901, RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE (DÉCRET EN DATE DU 2 AOÛT 2005 PUBLIÉ AU JOURNAL OFFICIEL DU 6 AOÛT 2005), S'ENGAGE À SOUTENIR LES VICTIMES D'UN ACCIDENT DE LA VIE (ACCIDENTÉS, MALADES, PERSONNES HANDICAPÉES, ETC).

Notre activité est financée à plus de 90 % par les contributions de nos adhérents et de nos sympathisants. Sa transparence financière est garantie par de nombreux contrôles statutaires : commissaires aux comptes, experts-comptables, commission de contrôle.

Indépendante de tout parti politique ou organisation syndicale, elle développe une action individuelle auprès de ses membres pour les soutenir au plan social, professionnel et juridique.

Notre présence sur l'ensemble du territoire est un gage d'accessibilité pour tous à nos services.

La force du réseau permet de développer des opérations de lobbying auprès des pouvoirs publics pour améliorer la législation afin que chaque accidenté de la vie soit considéré comme un citoyen à part entière.



**Savoir quelle pièce avancer, à quel moment et où...
C'est notre savoir-faire.**

LA FNATH, porte-parole de ses 100 000 adhérents et de ses sympathisants

100 000 ADHÉRENTS NOUS SOUTIENNENT, MERCI DE NOUS AVOIR REJOINT !



Seule association représentative au plan national de TOUTES les victimes du travail, accidents ou maladies, la FNATH agit au quotidien pour faire émerger la reconnaissance de nouvelles problématiques, telles que le burn-out, l'exposition à des pesticides ou autres agents chimiques...

Notre association est membre de nombreuses instances nationales et locales dans lesquelles elle s'exprime activement pour porter la voix des usagers du système de santé.



LA FNATH, des avancées qui protègent tous les citoyens

UNE EXPERTISE ET UNE EXPÉRIENCE AU BÉNÉFICE DE TOUS.

1921 Première majoration des rentes et pensions.	1938 La réparation étendue à presque tous les salariés	1945 Participation à la naissance de la Sécurité Sociale	1949 1 ^{re} Loi en faveur des invalides civils	1957 Loi reclassement Emploi Travailleurs handicapés
1972 Amélioration réparation salariés agricoles accidentés	1974 Indemnisation ayants droit de victimes accidents travail mortels	1981 Protection de l'emploi des accidentés du travail	1987 Loi sur l'emploi des personnes handicapées	1997 Interdiction de l'amiante
2000 Création du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante	2005 Accessibilité Loi handicap MDPH Emploi	2005 Retraite anticipée Personnes handicapées	2005-2009-2016 Définition du plan santé-travail	2010 Encadrement des dépassements d'honoraires
2010 Droits renforcés pour les malades	2010 Premiers pas de la réparation intégrale	2015 Stationnement gratuit handicapés	2016 Accompagnement des victimes d'attentats	2018 Revalorisation AAH

Experte sur les questions concernant les personnes malades, accidentées, ou handicapées, la FNATH est régulièrement sollicitée par les ministères et les parlementaires.

Elle participe aux différents groupes de travail, initiés par les pouvoirs publics ou les partenaires sociaux sur les différentes questions liées aux accidents du travail et maladies professionnelles, à l'emploi, l'accessibilité, ou au handicap.

LA FNATH, des professionnels et des bénévoles au service des accidentés de la vie

PRÉSENTE PARTOUT EN FRANCE, AU TRAVERS DE SES NOMBREUSES STRUCTURES INTERDÉPARTEMENTALES ET SES SECTIONS LOCALES. LA FNATH ACCUEILLE TOUTE PERSONNE QUI SOUHAITE BÉNÉFICIER DES SERVICES DE L'ASSOCIATION ET SOUTENIR L'ACTION DE LA FNATH EN FAVEUR DES PERSONNES ACCIDENTÉES, HANDICAPÉS OU MALADES.

Nos bénévoles vous apporteront écoute et disponibilité, avec compréhension et empathie et vous présenteront les activités associatives développées.

Moyennant une cotisation minime vous pourrez bénéficier d'un accompagnement juridique personnalisé et d'une prise en charge globale d'ordre administratif dans les démarches de reconnaissance et d'indemnisation.

Nos juristes spécialisés vous conseillerons et sont habilités à vous représenter devant les juridictions de sécurité sociale.



LA FNATH, c'est aussi...

LES SERVICES DE LA FNATH(*) SONT OUVERTS À TOUS LES ADHÉRENTS. C'EST LA FORCE D'UNE ASSOCIATION MUTUALISTE ET SOLIDAIRE.

RÉINSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

LA FNATH FAVORISE VOTRE MAINTIEN DANS L'EMPLOI EN LIEN AVEC LES ACTEURS (AGEFIPH, FIPHFP, CAP EMPLOI,...)



LA PRÉVENTION

ACTIONS DE SENSIBILISATION AUX RISQUES POUR LES ENTREPRISES (RISQUES ROUTIERS).
OBLIGATION D'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES.



LA REVUE "àpartentière"

CHEZ VOUS CHAQUE TRIMESTRE, ET
ACTUALISÉE TOUS LES JOURS SUR

www.fnath.org



FNATH SERVICES

BÉNÉFICIEZ D'UNE OFFRE DE SERVICES POUR AMÉLIORER VOTRE QUOTIDIEN (LOISIRS, ÉPARGNE, SERVICES À LA PERSONNE...)



(*) Retrouvez tous les services FNATH sur www.fnath.org

LA FNATH, *pour moi, pour toi, pour tous... grâce à vous !*

PARCE QU'À LA FNATH ON Y VIENT POUR SOI, ET ON Y RESTE POUR LES AUTRES,
ENVIE DE FAIRE QUELQUE CHOSE D'UTILE, DE SOUTENIR UNE CAUSE QUI NOUS CONCERNE TOUS, DE MANIFESTER SA RECONNAISSANCE...

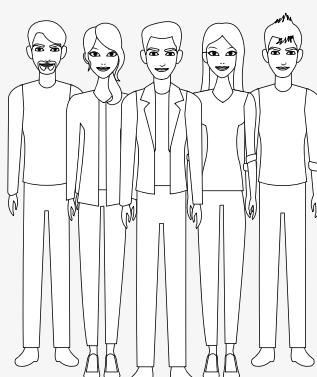
MAINTIEN
DE VOTRE
ADHÉSION ?
(*)

FAIRE
UN DON ? (*)

UNE
DONATION ?

UNE
ASSURANCE
VIE ?

UN LEGS ?



PAR VOTRE SOUTIEN :

- Vous aiderez à renforcer nos actions,
- Vous permettrez la prise en charge de ceux pour qui nous sommes le dernier recours,
- Vous participerez à la lutte contre les injustices sociales en ces temps où l'action collective est toujours plus nécessaire et essentielle.

(*) *Dons et adhésions bienfaiteurs fiscalement déductibles (nous consulter).*

LA FNATH, *près de chez vous*

UN RÉSEAU À VOTRE SERVICE PARTOUT EN FRANCE.



47 STRUCTURES
INTERDÉPARTEMENTALES

800 SECTION LOCALES

15 000 BÉNÉVOLES

200 SALARIÉS

Contactez votre structure locale !



VOTRE GROUPEMENT FNATH :